DÉPÔT LÉGAL
Rhône
N° 461
1881

Première Année. — N° 99 CINQ CENTIMES Dimanche 4 Décembre 1881

LE RÉVEIL LYONNAIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION
LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS
A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES
Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez MM. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et Cie, *10, place de la Bourse*
BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

DOCUMENTS ÉLECTORAUX

Election législative du 4 Décembre

CANDIDAT
DU
COMITÉ ÉLECTORAL
DES
Républicains radicaux socialistes de la 3e Circonscription

Élu en Réunion publique

ALPHONSE HUMBERT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — SOLIDARITÉ

RÉPONSE

Citoyens,

Fidèle à ses habitudes de *déloyauté*, le Comité central a ramassé pour la *dernière heure* toutes ses attaques, toutes ses injures, toutes ses calomnies.

Il a donné ordres aux journalistes à sa solde, de déchirer, ce matin seulement, le candidat désigné par vos réunions publiques.

Ces journalistes publient un ridicule *appel aux travailleurs*, signé par quelques typographes de la *Décentralisation* ou du *Progrès*.

Mais le peuple se défie de ces faux démocrates, éternels complaisants du Comité central, qui ont pris pour fétiche le député Ballue.

La grande majorité des chambres syndicales s'est prononcée déjà. Tous les travailleurs soucieux de revendiquer leurs droits, voteront pour le candidat radical socialiste

Alphonse HUMBERT

Emporté par son désir de diffamation, le Comité central dévoile aujourd'hui toutes ses alliances.

Le prétendu Manifeste d'une minorité de l'ancien comité de Javel, — tissu de calomnies absurdes et de cancans ridicules, — nous montre les opportunistes la main dans la main des anarchistes révolutionnaires.

Ces deux partis, également funestes à la République, sont unis contre nous.

Quelle révélation que cet accord !

Est-ce tout ? Non ; ils reprochent à Humbert de n'être point Lyonnais.

Mais où donc est né le citoyen Jourde ? Et la candidature Lagrange est-elle autre chose qu'un pis-aller pour ce comité sans principes, sans bonne foi, sans programme, qui n'a pu trouver nulle autre part une victime résignée à subir son patronage ?

D'ailleurs, c'est offenser le peuple souverain que limiter ses choix à l'enceinte d'une ville. Les hommes de cœur sont tous nos compatriotes.

Humbert, du moins, n'est pas le candidat d'une camaraderie ; c'est le représentant d'une idée !

Citoyens,

Nous n'userons point de tous nos avantages contre nos adversaires, nous parlerons peu de la personnalité de M. Lagrange, qui, il y a deux ans, se séparait du Comité central avec nous !

Cependant, souvenez-vous de sa facilité à quitter ses mandats politiques pour des fonctions plus grassement rétribuées ; souvenez-vous de cette mobilité d'esprit qui lui a permis de faire, sur la question des tramways, deux rapports absolument opposés !

Citoyens,

Nous comptons sur votre clairvoyance politique pour faire justice d'un Comité qui arbore à la Guillotière un drapeau qu'il conspue et répudie dans toutes les autres circonscriptions.

Vous ne vous laisserez pas égarer par un appel jésuitique à la conciliation, émanant des mêmes hommes qui ont essayé de salir Bonnet-Duverdier et vous ont traité de *parias* et de *convicts*.

Vous condamnerez ces finesses hypocrites en votant tous pour le démocrate loyal, le citoyen dévoué et convaincu,

ALPHONSE HUMBERT

Vive la République démocratique et sociale !

La Commission électorale :

Pour la Guillotière :

H. ALBERT, BADINIER, SOUDAN, DUTREMBLE, CHAIX aîné, GUILLERMET, SÉJALON, BONARD, Ch. COUTURIER, THÉBAUD, DUMAS, CLAVEL aîné, TEYRE.

Pour Montchat : POPY, GRANJEON.

Pour le Sacré Cœur : THOZET, MALLET.

Pour le Grand-Trou : COEX.

Pour la Mouche : J.-B. ALBERT, BRETZNER.

Pour Monplaisir : PERROT, BERNARD fils.

AUJOURD'HUI

Citoyens électeurs,

Quelques minutes nous séparent du scrutin : causons, mais sans haine, sans aigreur, sans insulte. La République ne gagne rien à ces violences de langage. Insulter des adversaires ce n'est point prouver la grandeur de sa cause, mais la petitesse de son esprit.

Les partisans du Comité central ont jeté le masque ; ils étouffaient dessous. Ils parlent aujourd'hui sans arrière-pensée et sans ambage. Ils se dépouillent de la rhétorique ampoulée des jours passés pour la phrase courte, crue et mordante. Ils sont blêmes de colère, ils insultent, ils tapagent, ils sont tels que nous les supposions sous leur apparente tranquillité.

Mais cet emportement est bien explicable ; ils avaient fait au succès possible cette suprême concession, qui n'était qu'une suprême hypocrisie : ils avaient acclamé Jourde, Jourde, l'ancien membre de la Commune, l'ancien directeur de la *Convention nationale* : trompé sur le vrai sens de cette candidature Jourde avait accepté. Mais il entendit prononcer dans son camp, par ses amis, même, le mot de trahison : il se retira. Le Comité central en fut pour ses avances, rien n'est plus terrible que le dépit. Il lui fallait une victime : il choisit M. Lagrange.

M. Lagrange, hier encore, était un inconnu parmi vous ; au Conseil municipal, il avait passé accomplissant modestement sa tâche ; employé des pompes funèbres, il s'occupait volontiers de l'entretien des tombeaux. Il vivait dans la paix calme des cimetières et j'imagine que lorsqu'il vit le Comité central, il dût s'imaginer plus aisément un spectre errant parmi les stèles qu'un comité venant lui offrir un mandat.

M. Lagrange est donc candidat et le comité qui a acclamé Jourde, de Paris, se demande aujourd'hui comment on peut voter pour un autre candidat qu'un candidat lyonnais. Cet amour d'une candidature locale lui vient bien tard, et nous avons été les premiers, du reste, à la proposer.

Il y a un principe, citoyens électeurs, duquel vous ne devez point sortir : c'est de ne laisser à vos comités que le soin d'élaborer des programmes, vous réservant celui de choisir les candidats. Le citoyen Humbert est déjà votre élu, il n'est venu dans vos réunions que parce que vous l'y avez appelé : il a indiqué ses tendances, il a exprimé ses idées, il vous connaît et vous le connaissez. Sa candidature n'est pas l'œuvre d'un conciliabule secret, mais le résultat de débats approfondis à la tribune des réunions publiques.

Où donc a été discutée la candidature de M. Lagrange ? Les électeurs ont-ils pu lui poser les questions qui sont les points essentiels d'un programme ? Il s'offre à représenter le peuple et le peuple ne le connaît pas ; il est sorti du cerveau de quelques graves personnages atterrés par le désistement de Jourde. Hier c'était un inconnu, aujourd'hui, c'est un grand génie. Le comité central fait des grands hommes comme il lui plaît. M. Lagrange est le candidat rêvé. Pourquoi le comité central ne l'a-t-il pas découvert plus tôt, il se serait évité la plus terrible des aventures qui puisse arriver, car on avait déjà vu des comités quitter leurs candidats, mais jamais des candidats abandonner leur comité.

Leur colère peint leur désarroi. Au début de cette campagne, dans un parallèle entre les deux candidats, ils disaient d'Humbert ce qu'on doit en dire : « Tout ce qu'il y avait de courage et de bonté dans cette jeune âme républicaine. »

Le temps n'est plus de ces caresses hypocrites ; on voulait alors donner le change, laisser croire qu'on ne choisissait Jourde que parce qu'il était plus réfléchi et que, surtout, devant sa probité, du *Salut public* au *Progrès*, on s'inclinait sans hésiter : on avait presque un certain regret de combattre un homme dont « l'étude eut fait un soldat de la démocratie, un esprit réfléchi, capable de rendre à la cause du droit les services d'un patriotisme éclairé, d'un dévoûment servi par une forte raison. »

Mais on est à la veille du scrutin, et le citoyen Humbert est devenu « un « étranger dont la candidature n'a au- « cune signification précise ; un jeune « homme sans travaux dans son passé « d'une valeur banale, n'ayant pour « grand mérite que deux menottes « traînées de club en club... »

Et comme ce n'est pas assez, et comme la mesure n'est pas comble ; on a cherché une insulte plus grave, une insulte sanglante, une insulte dont on ne se relève pas ; on l'appelle « Hildebrand » *(sic)*.

C'est Childebrand qu'a dit Boileau. La lettre du Comité central lui substitue Hildebrand.

Hildebrand est bien plus savant, bien plus littéraire, bien plus profond — si profond qu'on n'en saurait trouver le fond ; vous êtes prévenus : voter pour le citoyen Humbert, c'est voter pour Hildebrand.

Citoyens, vous qui n'avez point de lettres, vous qui lisez la prose d'écrivains sans nom et sans orthographe, vous vous souciez peu de ces subtilités, de ces finesses, de ces appellations échappées à la plume des Athéniens de Béotie. Mais il est un fait qui vous frappera, c'est que le citoyen Humbert n'était sensément combattu par le Comité central que parce que le citoyen Jourde était là. On disait à Humbert : « Vous jetez la désunion, effacez-vous devant Jourde. Votre programme et le sien sont identiques. » Qu'advient-il ? Il advient que Jourde s'efface devant Humbert. Que devait faire le Comité central, si désireux de concilier ? Il devait se rallier à la candidature du citoyen Humbert, ou tout au moins rester neutre dans la lutte. Il a préféré se déjuger et aller déterrer dans les cimetières un brave homme de conservateur.

Donc, la désunion, c'est lui qui la sème, c'est lui qui insulte, c'est lui qui déverse la calomnie et l'outrage, c'est lui qui continue la campagne entreprise contre Bonnet-Duverdier. Sa prétendue conversion au lendemain de la défaite, ses avances sur le terrain de la conciliation, n'étaient que de nouveaux pièges tendus aux républicains entiers dans leur foi. Ils sont, ces hommes, inféodés à la politique gambettiste et ce ne sont pas les avertissements, comme celui d'aujourd'hui qui les en guériront.

Ils parlent du mandat que signe leur candidat : qu'est-ce qu'un mandat politique ? Nous avons vu le cas qu'en font ces opportunistes déguisés, qui, élus sous le masque intransigeant, deviennent à la Chambre les plus serviles valets du maître. Que ces dernières séances de l'Assemblée vous servent d'enseignements, citoyens, électeurs.

Parmi les députés qui ont accordé à M. Gambetta un blanc-seing, si dangereux pour la République. Combien avaient reçu de leurs commettants la mission de combattre le dictateur ? Leurs mandats, ils les ont déchirés, déchirés à la face du suffrage universel ; ils se sont déclarés gouvernementaux, alors que les professions de foi radicales s'étalaient encore sur les murs de leurs circonscriptions.

Citoyens, électeurs, ne remettez vos destinées qu'entre les mains d'un homme, ferme et résolu, d'un homme ayant fait ses preuves, sachant garder le courage de ses opinions et l'indépendance de son caractère, capable de résister aux triomphants et de porter sans défaillance, à la tribune de l'Assemblée, vos légitimes revendications.

Le citoyen Humbert a fait son éducation au bagne politique : il a appris à servir la République en souffrant pour elle ; pour elle, il a donné sa liberté, sacrifié sa jeunesse, exposé sa vie. Ce qu'il a fait, il le referait. Il a vu de près les horreurs de la guerre civile et il sait que l'unique moyen d'en éviter le retour est de donner au peuple les réformes qu'il demande.

Le citoyen Humbert est un homme, dans toute la force de ce mot si simple, il est, de plus, le représentant d'une idée. Ses ennemis l'insultent : ils perdent leur temps : les insultes descendent elles ne montent jamais ; mais elles prouvent leur colère et leur désarroi. Ils vont peut-être élaborer, cette nuit, quelques nouvelles manœuvres ; citoyens, c'est à vous de les déjouer, c'est à vous d'aller au scrutin, unis, comme l'antique faisceau du licteur ; c'est à vous de prouver que les faubourgs sont les avant-gardes de la République.

Citoyens de la Guillotière, en nommant Bonnet-Duverdier vous avez protesté contre la calomnie, en nommant le citoyen Humbert vous affirmerez vos droits.

Georges LETELLIER.

A NOS AMIS

Renseignement important

Nous rappelons aux électeurs qui n'auraient pas reçu leur carte, ou qui par un motif ou un autre n'auraient pu aller la retirer eux-mêmes, *qu'ils peuvent voter en se faisant accompagner de deux témoins.*

DÉPÊCHE
DU
COMITÉ CLÉMENCEAU

AU « RÉVEIL LYONNAIS ». — LYON.

Paris, 3 décembre, 8 h. 15.

Le Comité républicain radical du 18e arrondissement de Paris, qui a fait l'élection Clémenceau, réuni en assemblée plénière, au nombre d'environ trois cents, le 2 décembre, félicite le comité radical socialiste de Lyon du choix qu'il a fait d'Alphonse Humbert comme candidat dans la 3e circonscription du Rhône et fait les vœux les plus ardents pour le succès de ce candidat.

Signé : Lucien Barrois.

DÉPÊCHE DE CLOVIS HUGUES

AU « RÉVEIL LYONNAIS » LYON.

Paris, 3 décembre.

J'applaudis à la candidature de Humbert et félicite d'avance les vaillants électeurs qui lui confieront le drapeau de la République.

CLOVIS HUGUES.

DÉPÊCHE DE M. MAILLARD

Ancien secrétaire de Ledru-Rollin, membre du Conseil municipal de Paris

A ALPHONSE HUMBERT. — LYON

Paris, 2 décembre.

Mon cher Humbert, vous avez au Conseil municipal tenu haut et ferme le drapeau radical socialiste, vous avez du haut de la tribune demandé notamment l'amnistie, l'abrogation de la loi du 9 juillet 1852, relative aux interdictions de séjour dans le département de la Seine et dans les communes de l'agglomération lyonnaise. En toutes circonstances vous avez voté avec nous qui formons aujourd'hui le groupe de l'autonomie communale ; aussi faisons nous des vœux pour votre succès que tout le monde ici considère comme assuré.

MAILLARD,
Membre du Conseil municipal de Paris.

DÉPÊCHE
DE
MM. DE LANESSAN, H. MARET, JULES ROCHE

RÉVEIL LYONNAIS — LYON

Paris, 3 décembre.

Les soussignés, conseillers municipaux et anciens conseillers municipaux de Paris, interrogés sur la question de savoir si Humbert a déserté au conseil municipal de Paris la cause de l'amnistie, déclarent cette assertion entièrement inexacte.

De LANESSAN, Henri MARET, Jules ROCHE, *députés.*

AUTRES ADHÉSIONS

RÉVEIL LYONNAIS. — LYON

Paris, 3 décembre, 10 h. soir.

Ajoutez au bas de l'adresse des conseillers municipaux les signatures suivantes :

HOVELACQUE, MAILLARD, SIGISMOND LACROIX, MATHÉ, DARLOT, BOURNEVILLE, *conseillers municipaux.*

Les signataires invitent Humbert à rappeler aux électeurs lyonnais qu'il a été le promoteur d'un vœu d'amnistie plénière au conseil municipal.

DÉPÊCHE DU DOCTEUR GOUPIL

A ALPHONSE HUMBERT. — LYON

Paris, 3 décembre 1881.

J'affirme sur l'honneur qu'avant hier Secondigné et Arbouin (directeur et secrétaire de la rédaction du *Citoyen Français*) m'ont désavoué la lettre de quelques électeurs de Javel publiée par le *Citoyen Français* à leur insu, m'ont-ils dit ; laquelle ne formulait à leur avis aucun grief fondé.

Docteur GOUPIL.

Réponse
DU
COMITÉ DE JAVEL

Paris, 3 décembre, 6 h. soir.

AUX ÉLECTEURS LYONNAIS

Nous soussignés, membres du comité de Javel, aux élections municipales d'octobre 1879, DÉMENTONS LA LETTRE PUBLIÉE DANS LE « CITOYEN » de jeudi 1er décembre, signée par quelques-uns des membres du comité (lettre reproduite par les journaux opportunistes de Lyon).

Ces membres ont avec nous donné à Humbert l'autorisation de poser sa candidature à Orange, et ils ont envoyé cette autorisation au comité d'Orange. De plus une lettre appuyant chaudement la candidature a été envoyée aussi.

Nous déclarons en outre que le citoyen Humbert est venu selon sa promesse une fois par semaine à Javel, jusqu'au jour où il est entré à Sainte-Pélagie.

Les soussignés félicitent hautement les électeurs de la Guillotière d'avoir choisi Humbert pour candidat et appuient avec énergie sa candidature.

Vive la République !

FLOURY, 115, rue de Javel.
MAGNIEN, 12, rue de la Rosière
DEWEZ, 78, rue de Javel.

DÉMENTI A M. LAGRANGE

Citoyen Rédacteur,

Nous voyons avec étonnement sur le journal le *Progrès* un article intitulé : *Profession de foi du citoyen Lagrange.*

Dans cet article, le citoyen Lagrange déclare qu'il fait partie du comité central depuis la *rue Grôlée*, à cela nous lui opposons un démenti formel. M. Lagrange a la mémoire courte, il devrait se rappeler que pendant la période électorale, pour l'élection *Ranc* et *Guyot*, nous l'avions nommé délégué de notre groupe pour nous représenter au comité central, il a été refusé, alors indigné, *M. Lagrange* candidat aujourd'hui, répondit (textuel) : Vous n'êtes qu'un *comité d'imbéciles dirigé par un tas d'intrigants.*

Après les paroles prononcées par M. Lagrange qui, depuis, a su trouver son chemin de Damas, en passant par la compagnie Lyonnaise des tramways et en venant échouer, n'ayant pas obtenu la direction de l'octroi, à l'emploi d'inspecteur des pompes funèbres, nous n'avons pas été surpris de trouver le même Lagrange, candidat de ce même comité d'imbéciles et d'intrigants.

Pour le groupe dont M. Lagrange était le délégué :

RÉMILLEUX, FALQUE, BLOCHET, BURTY, CAREL, Pierre BROCHIER, CHALLAMEL, BROCHIER.

LETTRE
DE
M. BONNET-DUVERDIER

Jersey, 29 novembre.

AUX MEMBRES DU COMITÉ ÉLECTORAL DES RÉPUBLICAINS RADICAUX SOCIALISTES, ÉLU EN RÉUNION PUBLIQUE.

Citoyens,

En renonçant à l'honneur de vous représenter, ma résignation ne va pourtant pas jusqu'à me désintéresser des destinées politiques de votre grande circonscription si ardemment républicaine.

Les témoignages de confiance dont vous m'avez comblé dans des circonstances qui me les rendent doublement précieux, m'ont imposé des devoirs dont rien ne saurait me délier.

Qu'il me soit donc permis de me féliciter avec vous du choix que vous venez de faire parmi tant de candidats si dignes de vos suffrages.

L'élection d'**Alphonse HUMBERT** resserera, n'en doutez-pas, les liens qui unissent depuis si longtemps la Guillotière et les Brotteaux.

Le programme accepté par lui et délibéré en commun par les électeurs des deux circonscriptions nous en est un gage certain.

En dépit des nécessités prétendues d'un parlementarisme où la République s'énerve et ne saurait s'attarder plus longtemps sans péril, Alphonse Humbert sera toujours et avant tout l'homme du mandat; disposé à l'élargir plutôt qu'à le restreindre, le député, soyez-en certains, fera plus que tenir les promesses du candidat.

Jeunesse, talent, dévouement, services passés, telles sont les garanties qu'il vous offre.

La bagne politique est une école où se fortifient les convictions et se trempent les caractères; il est bon que les électeurs aillent chercher parfois sur ces bancs des hommes dignes de les représenter.

Vienne le moment de donner à la République les institutions qu'elle attend, vous verrez Humbert parmi ceux qui estiment qu'une constitution, pour être légitime et selon le droit, doit émaner du seul constituant: le peuple souverain.

Salut fraternel.

BONNET-DUVERDIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 3 décembre.

L'invalidation de l'abbé Dagorne

Le troisième bureau, par 19 voix contre 2 a conclu à l'invalidation de l'abbé Dagorne.

Les crédits supplémentaires

La commission des crédits supplémentaires a entendu MM. les ministres Allain-Targé et Gougeard, relativement à une demande de crédit de 43 millions, relatifs à l'achat de canons de fort calibre pour l'armement des cuirassés.

Loi sur les fonctionnaires

La loi sur l'article relatif aux fonctionnaires et délégués est abrogée.

L'article 3 de la loi actuelle est abrogé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance

Il y a beaucoup de monde dans les couloirs. Les visiteurs affluent au Palais-Bourbon.

M. Gambetta occupe le banc ministériel, M. Soubeyran serré la main à M. Bert, que M. Anatole de la Forge devait interpeller. Il a devant lui un dossier volumineux.

Hâtons-nous de dire que la séance est peu intéressante.

LA SÉANCE

Séance du 3 décembre

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance on adopte les projets de loi sur les surtaxes d'octroi à Camaret, Guissereuy, Pont-de-Croix, dans le Finistère et à Laon (Aisne), l'imposition extraordinaire de la ville de Lyon et l'emprunt de la ville Sedan.

On passe ensuite à la discussion du rapport de M. Naquet, concluant à la validation de M. Serph.

Cette discussion est renvoyée à lundi sur la demande de M. Labuze.

Il en est de même pour l'élection de M. Pain.

M. Chevandier demande à M. Bert s'il retirera le décret du 21 juin 1877, transformant en communes catholiques deux communes protestantes. Cette création date de la période de l'ordre moral et avait été faite sous la pression de l'évêque de Valence et du préfet de cette ville, dans le but de préparer les élections.

Les conseils municipaux ont protesté contre ce fait.

M. Bert monte à la tribune au milieu de l'attention générale.

Il répond que d'autres créations analogues, résultant de ce décret pris sans l'intervention du Conseil d'Etat, après des réclamations semblables sur l'avis du Conseil d'Etat, quelques succursales ont été supprimées en 1879 et 1880.

Le conseil d'Etat sera saisi des réclamations.

Il n'est pas douteux qu'on obtiendra bientôt la satisfaction réclamée par M. Chevandier.

Voilà le seul fait intéressant; nous allons tomber dans les interminables et insupportables discussions sur la vérification des élections Ladoucette et Amagat.

M. Ladoucette défend son élection; il dégage sa responsabilité dans des diffamations contre son concurrent, l'affichage compromettant le combat.

L'enquête, après la série des répliques de M. Salomon, rapporteur, et M. Ladoucette, est votée par 281 voix contre 120, sur 401 votants.

On prononce le renvoi à jeudi pour la discussion de l'élection de la 1re circonscription de Dinan.

On passe ensuite à la discussion de l'élection Amagat.

M. Amagat est aujourd'hui calme, non emphatique, ce qui est un désappointement pour les journalistes et les députés qui attendaient une seconde édition des joyeusetés de la premiere. Il y avait alors plus d'intérêt.

M. Amagat, avec toutes ses manœuvres, était assez habile. Sur une démonstration au sujet des prêtres votant pour lui, il riposte que les prêtres ont agi comme ils voulaient et sans aucune pression. M. Amagat a subi simplement ces affreux votes.

M. Amagat, suivant moi, est un malin, se disant démocrate, libéral et indépendant. Après tout, il n'est pas plus fautif que d'autres qui cherchent à manger les châtaignes avergnates et chargent leurs collègues de les tirer du feu.

M. Achard, député de Bordeaux, rapporteur, parle pendant une heure et demie.

Il a fait valid r M. Amagat.

Résultat : M. Amagat est invalidé par 218 voix contre 180, sur 398 votants.

La prochaine séance aura lieu lundi à deux heures.

La séance est levée à 6 h. 40.

SÉNAT

Séance du 3 décembre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

On procède au tirage au sort des bureaux.

M. Allain-Targé dépose un projet de loi sur l'ouverture de crédits supplémentaires pour l'expédition de Tunisie et le sud Oranais.

M. le président dit que cette demande de crédit sera imprimée et distribuée.

M. le colonel Meinadier se plaint que le Sénat n'ait pas été saisi du projet de loi sur les canaux d'irrigation dérivés du Rhône, qui a été adopté par la dernière Chambre des députés. Il demande le prompt achèvement des travaux.

M. Devès, répond que son ministère est de création trop récente pour avoir eu le temps d'examiner les dossiers nécessaires, ce qui sera fait le plutôt possible.

M. Meinadier remercie de cette réponse.

Le Sénat ajourne sa prochaine séance à mardi prochain à 2 heures.

La séance est levée à 3 h. 12.

Ollivier PAIN.

LES JOURNAUX

Paris, 3 décembre.

L'élection probable de M. Humbert à Lyon porte un coup sensible aux opportunistes. Non-seulement ils le sentent, mais ils ont la maladresse de le laisser voir.

— M. Ranc, dans le *Voltaire*, cherche à plaisanter sur cette manifestation. Il dit que les radicaux lyonnais auraient dû choisir M. de Billing comme candidat.

— La *République Française* dit: Nous ne savons pas encore tout sur la journée du 27 novembre: mais nous en savons plus qu'il ne faut pour dire que l'idée de réformer la constitution du Sénat a inspiré, a dirigé et dominé partout le choix des conseils municipaux.

— La *Paix* déclare que le succès assuré des élections sénatoriales va permettre une politique de conciliation entre tous les pouvoirs de l'Etat.

La *Paix* engage le gouvernement à renoncer aux dissertations constitutionnelles et à s'occuper sérieusement des réformes promises.

— Le *XIXe Siècle* croit que le pays préfère des réformes à la révision.

— Le *Journal des Débats* dit que la politique du gouvernement à l'égard du clergé doit être l'application large et tolérante du Concordat.

— Le *Soleil* fait l'éloge de M. de Mun, mais déclare que sa propagande semi-politique, semi-religieuse nuit simultanément à la monarchie et au catholicisme.

— Le *Gaulois* dit, au sujet des crédits supplémentaires pour la création des nouveaux ministères, qu'il sera sage de prendre des précautions pour l'avenir.

— Les *Débats* estiment que le gouvernement doit appliquer franchement le Concordat.

— Le *Voltaire* remarque que l'extrême gauche est divisée en plusieurs groupes.

— Le *Parlement* dit que l'échec de Jourde prouve que les intransigeants et les opportunistes sont irréconciliables.

— Le *Siècle* compare la liberté accordée par la République au despotisme monarchique.

— Le *Rappel* remarque une hostilité manifeste entre MM. Grévy et Gambetta.

— Le *Radical* blâme les députés de s'abstenir de voter en matière de crédit.

L'*Intransigeant* dit que le discours de M. Gambetta prouve la mauvaise foi du gouvernement.

— L'*Union républicaine* approuve le projet de loi relatif à la restriction de la puissance paternelle sur les enfants abandonnés.

— La *Lanterne* dit que les engagements des candidats sénatoriaux prouvent que le pays veut réviser la Constitution.

— Le *Figaro* estime que le Sénat ne résistera pas à la révision.

LA PRESSE PARISIENNE

ET

L'ÉLECTION DE LYON

Paris, 3 décembre.

Extrait de l'*Intransigeant*:

Le Comité central, le préfet du Rhône, son patron, et le gouvernement lui-même n'ont, du reste, aucune espèce d'illusion touchant l'issue de la lutte électorale engagée dans la troisième circonscription de Lyon.

Voici, en effet, la dépêche que l'agence Havas, dont tout le monde connaît les attaches officielles, communiquait hier soir aux journaux :

« Paris, 2 décembre.

« Nous avons maintenant trois candidats à la députation : M. Humbert, présenté par le comité socialiste ; M. Lagrange, par le comité central ; M. Bonnoit, par le comité radical indépendant.

« *L'élection de M. Humbert paraît certaine.* »

Extrait de la *Vérité*:

M. Lagrange a été rédacteur non du *Censeur* mais du *Peuple lyonnais*, comme M. Germain Vallier, aujourd'hui sénateur du Rhône, et comme notre collaborateur, Paul Lecomte, à l'époque où ce journal publié et dirigé par M. Portalis défendait la cause démocratique et radicale dont le comité de l'*Alliance* tient si vaillamment le drapeau.

Comme notre ancien collaborateur Charles Quentin, M. Lagrange a troqué ses convictions contre une place au ratelier gouvernemental. Il faut une certaine audace à ce fonctionnaire pour oser se présenter contre le proscrit Alphonse Humbert.

Extrait du *Petit Parisien*:

A Lyon, M. Alphonse Humbert peut se considérer comme élu. La candidature, si singulièrement mise en avant par les opportunistes, de M. Jourde, ex-membre de la Commune, a piteusement échoué. Aujourd'hui, deux autres candidats obscurs et sans caractère sérieux, MM. Lagrange et Bonnoit, se trouvent en concurrence avec le candidat du comité de l'*Alliance socialiste*, M. Alphonse Humbert. Ils n'ont aucune chance ni l'un ni l'autre.

Demain, la République radicale triomphera donc à Lyon comme à Paris.

Le succès de M. Alphonse Humbert aura, en outre, cet heureux résultat de porter le dernier coup à l'ex-comité central inféodé à l'opportunisme ; il délivrera Lyon de cette tyrannie mesquine et funeste ; l'*Alliance socialiste* deviendra le véritable comité électoral de l'agglomération lyonnaise.

Extrait du *Réveil*:

Le comité central qui prétend gouverner à son gré les élections de Lyon a choisi, en remplacement de M. Jourde un inconnu nommé Lagrange.

Ce choix montre combien la désorganisation est grande parmi les opportunistes lyonnais.

Il est aujourd'hui certain qu'Humbert sera l'élu de la démocratie radicale et socialiste de la troisième circonscription de Lyon.

INTÉRIEUR

Paris, 3 décembre.

LE PORTEFEUILLE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

D'après une version qui s'accrédite chaque jour davantage au palais du quai d'Orsay, M. Gambetta ne serait pas dans l'intention de conserver plus longtemps le portefeuille des affaires étrangères.

L'ayant pris seulement à titre provisoire, pour faciliter la constitution d'un cabinet, il se proposerait de le remettre entre les mains d'un titulaire définitif, dès qu'il aura pourvu à certaines nominations diplomatiques et opéré quelques remaniements projetés.

M. Gambetta reprendrait alors la présidence du conseil sans portefeuille, comme il en avait eu d'abord la pensée.

MM. BOURBAKI ET DE GALLIFET

M. Gambetta aurait exprimé au ministre de la guerre le désir de voir le général Bourbaki replacé à la tête d'un grand commandement.

Le général de Galliffet a insisté auprès de M. Gambetta pour que cette nomination soit promptement faite.

Disons à ce sujet que le général de Galliffet ne laisse pas un seul jour sans aller au quai d'Orsay.

LE CAPITAINE GOSSE

Le capitaine d'artillerie Gosse est nommé officier d'ordonnance de M. le général Campenon et délégué auprès du ministre de la marine par le ministre de la guerre.

LE MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Le mouvement administratif préparé au ministère de l'intérieur sera plus important qu'on ne le supposait. L'examen des dossiers des dernières élections a édifié, dit-on, le ministre sur la valeur de certains préfets, qui ne lui paraissent pas devoir être maintenus.

LE GÉNÉRAL CHANZY

Nous croyons savoir que M. Gambetta a proposé au général Chanzy le commandement du 3e corps d'armée, à Rouen, en remplacement du général Borel, qui serait mis en disponibité.

MORT DU GÉNÉRAL LANGIEWITZ

Le général polonais Langievitz est mort à l'hôpital Dubois.

L'AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG

D'après le *National*, la nomination de M. le général de Courcy au poste d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg, en remplacement du général Chanzy, paraît à peu près certaine.

LE GÉNÉRAL FARRE

M. le général Campenon, ministre de la guerre, aurait, dit-on, refusé par une lettre très-sèche un grand commandement au général Farre, qui l'aurait sollicité.

LE VATICAN ET LE NOUVEAU CABINET

Une lettre de Rome au *Paris-Journal* dit que le Vatican ne demanderait pas mieux que de s'entendre avec le nouveau cabinet ; reste à savoir si la chose dépend du cabinet.

LE CONGRÈS OUVRIER

Le congrès ouvrier de Saint-Mandé a discuté, dans les deux dernières séances la question d'apprentissage. Les orateurs ont été unanimes à en demander le remplacement par des écoles professionnelles annexées aux écoles primaires mais relevant des chambres syndicales.

CIRCULAIRE WALDECK-ROUSSEAU

M. Waldeck-Rousseau a terminé la circulaire que doit adresser M. Tirman, aux préfets de l'Algérie.

Il en soumettra les termes à ses collègues au prochain conseil lundi soir.

LES PRÉFETS A PARIS

M. le ministre de l'intérieur a reçu aujourd'hui les préfets de la Vienne, de Vaucluse, de la Vendée, du Puy-de-Dôme et de la Savoie.

UNE PROFANATION

Un organe clérical du matin, annonce que le maire d'une commune du département de l'Isère a profané un crucifix et d'autres emblèmes religieux.

M. Waldeck-Rousseau aurait ordonné une enquête.

LE PROJET DE LOI SUR LES CADRES DE LA MARINE

Le projet de loi sur les cadres des différents corps de la marine, par suite de la disparition de l'ancienne Chambre est frappé de caducité. Ce projet présentait de nombreuses défectuosités qui avaient été signalées et critiquées.

L'amiral Gougeard élaborera un travail à cet égard totalement différent, longuement médité et qu'il serait disposé à exécuter résolument.

LE RÉGIME DES ALIÉNÉS

Une réunion de la Commission extra parlementaire a eu lieu ce matin, place Beauveau, sous la présidence de M. Margue, au sujet du régime des aliénés.

La Commission a décidé qu'elle reprendrait incessamment ses travaux.

MM. CAMPENON ET GAMBETTA

Les journaux officieux démentent les dissentiments entre le général Campenon et M. Gambetta.

OBSÈQUES DE M. ALPHONSE BARBIÉ

Au moment même où avaient lieu les obsèques de Mme Paul de Musset, on procédait aux funérailles de M. Alphonse Barbié, éditeur de publications dramatiques.

Un grand nombre d'artistes et d'auteurs dramatiques y assistaient.

OBSÈQUES DE Mme PAUL DE MUSSET

Les obsèques de Mme Paul de Musset née d'Alton, ont eu lieu aujourd'hui à midi, à l'église de la Trinité.

Il y avait peu de monde. Le deuil était conduit par les neveux de la défunte. M. le comte d'Alton, M. le vicomte de Rambuteau, MM. Barbier et Alfred Chatard.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise.

LE GÉNÉRAL CHANZY A L'ÉLYSÉE

Le général Chanzy a fait aujourd'hui une visite à l'Elysée.

Il a été reçu par M. J. Grévy.

NOMINATIONS

Il est question de la nomination de M. Mouy à la direction des affaires politiques, au Ministère des affaires étrangères.

M. Roustan remplacerait M. Mouy. M. Chodron, consul titulaire à Athènes, serait envoyé à Berlin. M. Camille Barrère, membre de la Commission du Danube remplacerait M. Roustan.

GRÈVE DE LUNÉVILLE

La grève des ouvriers brodeurs de Lunéville vient de se terminer.

CABLES TÉLÉGRAPHIQUES ROMPUS

Plusieurs cables télégraphiques ont été rompus près des côtes françaises, entre Douvres et Calais.

Des mesures ont été prises pour faire les réparations immédiates.

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS LES LYCÉES

M. Paul Bert a soumis aujourd'hui à M. Grévy un décret réglant la situation des ouvriers dans les lycées et autres établissements d'enseignement secondaire. A l'avenir, l'enseignement religieux serait absolument facultatif, suivant une déclaration des parents au commencement de l'année.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Paris, 3 décembre.

Voici quelques détails sur l'accident arrivé à Saint-Denis, au train de voyageurs n° 216 qui a rencontré le train de marchandises n° 4030, à la station de la Plaine-Saint-Denis.

Il était parti de Dammartin à 9 h. 50 du soir et l'accident s'est produit à 11 heures. Le train de voyageurs ne s'arrêtant pas à cette station, a culbuté la machine du train de marchandises, qui était arrêtée.

Le choc a été terrible et l'accident aurait pu prendre les proportions d'une véritable catastrophe.

Voici les noms des blessés qui ont été ramenés à paris.

M. Compagnon, 93, boulevard des Batignolles ; M. Duquerroux, 248, faubourg Saint-Honoré ; M. Squeville, 121 rue des Batignolles ; M. Serin, 69, rue de l'Aubépine ; M. Perrier, 59, rue Argenteuil ; M. Gaudin, 7, rue de Payenne ; M. Richoux, employé au contrôle.

Cinq des blessés ne le sont que légèrement. Le chauffeur du train de marchandises l'a été très grièvement.

M. Compagnon a une jambe fracturée et quatre dents cassées.

Son état est assez grave.

LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Paris, 3 décembre.

On vient de faire la distribution à la Chambre du projet de loi de MM. Naquet et Lockroy, assurant la liberté des réunions publiques.

Voici les principales modifications :

La déclaration devra indiquer le jour, l'heure et le lieu de la réunion.

La signature d'une seule personne de l'un ou l'autre sexe, résidant ou non dans la commune où aura lieu la réunion, suffira.

La réunion aura lieu deux heures après la déclaration, laquelle devra en expliquer le caractère, c'est-à-dire, désigner si c'est une réunion ou une conférence politique.

Les réunions ne pourront être tenues sur la voie publique qu'avec l'autorisation des préfets, sous-préfets, ou maires, suivant le lieu où les clubs seront autorisés.

Si le déclarant constitue un bureau, il pourra le désigner à son gré ou faire élire un président. A défaut, le signataire de la déclaration sera responsable.

MAINTIEN DES CUIRASSIERS

Paris, 3 décembre.

Le Comité supérieur de cavalerie a décidé le maintien des douze régiments de cuirassiers à la suite de l'essai de transformation faits sur six régiments de cette arme auxquels on avait retiré temporairement la cuirasse.

L'opinion a prévalu qu'il faut tenir compte dans les engagements de cavalerie de la masse et de la densité résultant du choix des hommes, des chevaux et de l'équipement. A cet égard, la cavalerie de ligne a une supériorité marquée sur la cavalerie légère, même numériquement supérieure.

L'ÉMEUTE DE MARIENBORN

Mayence, 3 décembre.

Une émeute socialiste vient de se produire à Marienborn, près de Mayence. L'adjoint au maire de cette localité avait brigué des voix pour M. Phillips, candidat progressiste au scrutin de ballottage. C'est à son intervention que les socialistes attribuent l'échec subi par M. Liebknekt, qui au second tour de scrutin a réuni moins de voix qu'au premier.

Dimanche, une bande de socialistes a fait irruption dans la maison de l'adjoint, qu'ils ont cruellement maltraité ainsi que son fils. Les gendarmes envoyés par l'autorité ont été insultés par la foule, et ont dû mettre la baïonnette au canon. Ce n'est qu'au bout d'une heure que l'ordre a été rétabli.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

La Question Irlandaise

Londres, 3 décembre.

Dans un télégramme adressé mercredi de Paris à Chicago, où les Irlandais des Etats-Unis ont tenu une convention, M. Egan, trésorier de la Ligue agraire, a annoncé qu'une portion considérable des fermiers irlandais ont signifié leur résolution de suivre les conseils de la Ligue et de refuser le paiement de tout fermage.

Hier a eu lieu à Aberneen un grand meeting de fermiers écossais : quarante mille d'entre eux étaient représentés par deux à trois mille délégués, qui ont discuté la question des réformes à introduire dans le régime foncier de la Grande-Bretagne. On a voté des résolutions réclamant la diminution des loyers, la suppression des lois entravant la vente des propriétés foncières, l'adoption de lois garantissant aux tenanciers une indemnité pour les améliorations apportées par eux au sol, enfin la formation d'une grande alliance entre les fermiers.

Le *Times* n'approuve qu'en partie ces revendications.

Hier soir, lord Randolph Churchill a prononcé, dans une réunion de conservateurs, à Manchester, un discours plein de violentes diatribes contre le gouvernement, accusant surtout les membres radicaux du cabinet d'avoir abaissé et dégradé l'Angleterre. La violence de ces attaques leur enlève une grande partie de leur portée.

L'ex-Impératrice Eugénie

Londres, 3 décembre.

L'ex-impératrice Eugénie a fait une chute à son domicile qui lui a empêché de rendre visite à la reine à Windsor.

Violation de sépulture du comte Crawford

Londres, 3 décembre.

La sépulture du comte de Crawford, mort à Florence, le 13 décembre 1880, et enterré à sa résidence de Dunecht, dans le comté d'Aberdeen, a été violée.

Le cadavre du comte a disparu. La profanation remonte à plusieurs mois, d'après les constatations faites jeudi dernier.

On suppose que des malfaiteurs auraient accompli cette violation dans le but d'obtenir une rançon de la famille.

ESPAGNE

Arrestation de capitaines de navires français

St-Sébastien, 3 décembre.

Les autorités maritimes de St-Sébastien ont arrêté au passage les capitaines français du *Fœderis Arca* et du *Vendéen*, qui ont été pris en mer sans autorisation.

ALLEMAGNE

M. de Bismarck et la Turquie

Berlin, 3 décembre.

M. de Bismarck a demandé au sultan de lui envoyer deux personnes capables, l'une le parti de la Vieille-Turquie, et l'autre celui de la Jeune-Turquie, afin d'être à même d'entendre les arguments développés de part et d'autre. Ce n'est qu'après cette singulière conférence que le chancelier fera connaître s'il se décide à prendre ouvertement la défense de l'empire ottoman contre ses agresseurs ou ses rivaux européens. Le chancelier est très disposé à mettre la Turquie sous le patronage de l'Allemagne, mais à la condition qu'on ne discutera même pas ses volontés à Constantinople.

Pour le service des dépêches

Allain LANDPEC.

L'ÉLECTION DE LA GUILLOTIÈRE

RÉUNION DE L'ÉLYSÉE

La réunion d'hier soir, la dernière de la période électorale à cause de son importance avait attiré une foule considérable d'électeurs.

Depuis le matin on connaissait les indignes calomnies imaginées par le camp des anarchistes, et endossées avec joie par le Comité central opportuniste; on voulait assister à l'exécution des inventeurs de ces odieux mensonges, car l'honnêteté politique du citoyen Humbert pas plus que son dévouement à la cause républicaine socialiste, ne faisait doute pour personne.

A huit heures un quart, on procède à l'installation du bureau.

Sont acclamés, président : le citoyen Cornillon ; secrétaire, le citoyen Bonnard ; assesseurs les citoyens Badinier et Blache.

Le citoyen président appelle à la tribune les candidats qui pourraient se trouver dans la salle.

Les noms de : Bonnoit et Lagrange sont prononcés à plusieurs reprises par le président, mais vainement ; ces candidats sont de ceux qui se dérobent volontiers aux questions des électeurs.

La parole est alors donnée au citoyen Alphonse Humbert, seul candidat présent :

DISCOURS DU CITOYEN HUMBERT

Citoyens,

On peut dire que toutes les périodes électorales se ressemblent ; celle-ci sera terminée dans peu de temps et voici que les calomnies de la dernière heure se reproduisent. Ce dernier honneur qui n'a pas manqué à Bonnet-Duverdier, m'était réservé.

Vous avez tous vu, par la lettre insérée ce matin dans les journaux opportunistes en quoi elles consistent ; je ne m'en plains pas, car assez d'autres, plus grands et plus illustres, ont été calomniés avant moi. Vous vous rappelez toutes les infamies mises à la charge de notre vaillant ami, de votre député Bonnet-Duverdier.

Tony Révillon lui-même, à la veille de l'élection qui devait l'envoyer à la Chambre remplacer Gambetta, n'a pas été épargné.

Moi aussi, j'ai l'habitude de ces attaques de la dernière heure. Quand je me suis présenté aux électeurs du XIVe arrondissement, un certain nombre d'hommes appartenant au parti collectiviste m'ont violemment attaqué ; je ne veux pas faire porter les responsabilités de ces attaques sur le parti entier, car les chefs les ont formellement désavouées:

On m'a accusé, moi, de m'être mal conduit pendant les huit années que j'ai passées au bagne ; d'avoir joui de faveurs particulières et mieux que cela : d'avoir détourné une somme de 14,000 fr., représentant le produit d'une tombola organisée à Londres au profit des déportés.

Ma défense était facile. J'ai fait comparaître devant l'assemblée de nos électeurs mes anciens compagnons de souffrances. Ils ont dit que, loin d'avoir été l'objet de faveurs, j'étais plus que tout autre, en but aux injures et aux coups de nos gardiens.

D'autre part, j'ai fait appel aux témoignages de républicains dévoués que vous connaissez et que vous estimez ; les citoyens Lissagaray, Jules Vallès et Hector France, organisateurs de la tombola. Ils ont déclaré que je n'avais jamais eu aucun fonds entre les mains et qu'il fallait être véritablement fou pour formuler une pareille accusation. (Applaudissements répétés.)

J'ai fait plus encore ; j'ai recherché quelles étaient les sources de ces calomnies et, j'ai établi, à l'aide de preuves irrécusables, que leur auteur qui avaient des accointances avec la police avait été chassé une première fois du comité Rochefort en 1869 et une seconde fois de l'association internationale des travailleurs, section de Vaugirard.

Je vais m'expliquer devant vous avec la même netteté : aujourd'hui et ce n'est plus ma vie privée qu'on attaque, mais bien mon existence politique.

On a fait écrire une lettre par des hommes qui ont pris le titre de : Comité de Javel. D'abord, ils n'ont pas le droit de s'intituler ainsi, car un grand nombre de citoyens faisant partie de ce comité, la majorité a protesté.

Vous connaissez tous la situation : un certain nombre d'hommes qui, jusque là, avaient combattu avec nous nous ont abandonné. Ils croient que la force seule peut donner satisfaction aux revendications du peuple, ils renoncent à l'utilité du bulletin de vote, ce sont les anarchistes !

Quant à moi, j'ai trop vu les batailles, j'ai vu couler trop de sang, pour recommencer sans raison la douloureuse expérience de 1871.

Je crois que la force pourrait être invoquée si le suffrage universel était attaqué, si la République était en danger. Oh ! alors, ce jour-là, je vous demanderais de descendre dans la rue, et, croyez-le bien, je ne serais pas le dernier. (Salves d'applaudissements.)

Les anarchistes disent se réserver pour la bataille et ils s'abstiennent de tout hormis de la calomnie, et savez-vous qui ils essaient de salir de leurs mensonges, ce sont toujours les amis du peuple, jamais les opportunistes, jamais les monarchistes! (Applaudissements.)

En 1879, quand je revins à Paris, j'avais une pensée, une mission : obtenir l'amnistie pleine et entière, pour ramener à la patrie ceux de ses enfants qui, comme moi, avaient combattu et souffert pour la République.

C'est pour cela que j'ai accepté la candidature au Conseil municipal pour le quartier de Javel.

J'ai plaidé la grande cause de l'amnistie au Conseil municipal de Paris, à Lyon et dans la France entière.

C'est peu après que les membres du comité qui m'avaient soutenu se sont divisés, quelques-uns se sont ralliés aux anarchistes à qui nous sommes redevables de l'échec de la candidature Blanqui à la Croix-Rousse. Je tiens à vous dire tout ceci pour vous montrer que je suis attaqué par mes adversaires qui sont aussi les vôtres car je ne suis pas de ceux qui renient le suffrage universel et vous êtes avec moi. (Applaudissements unanimes.)

On prétend que je ne me suis pas rendu régulièrement, ainsi que je l'avais promis, au milieu de mes électeurs à Javel ; ce que l'on ne vous dit pas, c'est que *pendant huit* mois que j'ai été conseiller municipal, j'ai passé six mois à la prison de Sainte Pélagie. M'était il possible d'aller à Javel une fois par semaine.

Quelque radicaux que puissent être les anarchistes on ne leur fait jamais l'honneur de la prison réservée à nous seulement ; et si cela leur arrivait je voudrais savoir comment ils s'y prendraient pour sortir chaque semaine régulièrement. (Applaudissements.)

Après mon invalidation, j'ai refusé d'accepter de nouveau la candidature de Javel pour ne pas diviser notre parti, tandis que les anarchistes ont fait passer un candidat opportuniste, de même qu'à Lyon ils ont fait le succès d'un opportuniste contre le vénérable Blanqui.

On me reproche aussi d'avoir accepté la candidature à Orange. De même qu'à Javel j'y étais forcé par la mission que j'avais résolu d'accomplir, au risque d'être battu, attaqué, injurié, je devais soutenir la cause de l'amnistie. Du reste, à ce moment j'ai été invité à suivre cette voie, par ceux-là même qui m'accusent aujourd'hui, puisqu'ils m'ont écrit une lettre m'engageant à défendre notre cause dans le département de Vaucluse.

J'arrive maintenant à l'accusation la plus imposante si elle était justifiée. On dit qu'au conseil municipal j'ai déserté la cause de l'amnistie.

J'ai invoqué le témoignage du citoyen Maillard, l'un des membres les plus radicaux du Conseil manicipal de Paris, où il représente la même cause que moi, et je suis fier de citer les affirmation de ce républicain, ancien secrétaire de Ledru-Rollin, de ce brave démocrate qui, il y a trente ans, le jour de l'assassinat de la République, était à côté de Beaudin derrière la barricade Sainte-Marguerite où celui-ci trouva la mort.

(L'orateur lit la dépêche du citoyen Maillard que nous publions plus haut.)

Et c'est moi qui, au lendemain du jour où le gouvernemsnt annulait le vote de l'amnistie, ai proposé au conseil municipal d'en émettre un autre, voulant répondre ainsi au nom de toute la France ; c'est ainsi que l'on m'accuse d'avoir déserté la cause de l'amnistie.

Le citoyen Maillard me rappelle que pendant le cour espace de temps que j'ai passé au Conseil municipal, j'ai demandé l'abrogatiod de la loi.

Laissant aux préfets de la Seine et du Rhône le droit d'exclure de leurs départe-

ments les hommes ne pouvant justifier de leurs moyens d'existence. Et croyez bien que ce n'est que nous seuls qu'on a visés, car dans un moment de dissension intérieure, si un coup de force était tenté, beaucoup de braves et honnêtes prolétaires seraient victimes de cette loi inique.

On avouera qu'en 1879 je ne préparais pas ma candidature dans le Rhône.

Voici la cause de la haine, dont depuis mon retour en France me poursuivent les anarchistes. On m'offrit dès mon arrivée de faire partie du comité de l'amnistie ; j'acceptai volontiers, jusqu'au jour où on me demanda de signer une lettre injurieuse et violente contre Louis Blanc.

A ce moment Louis Blanc était l'orateur le plus écouté à la Chambre, sa parole seule pouvait arracher ce vote de l'amnistie que nous ne pouvions obtenir ; moi qui combattait pour cette cause unique de l'amnistie plénière devais-je satisfaire les rancunes de quelques hommes au détriment de tous nos frères qui attendaient de nous seuls la délivrance. (Non ! non !).

J'ai refusé énergiquement de signer cette lettre et voilà pourquoi les anarchistes me poursuivent de leurs haineuses calomnies. (Applaudissements unanimes.)

Un membre du parti anarchiste, le citoyen Crestin, monte à la tribune et demande à lire la lettre envoyée par ses amis de Paris. Il sort alors une coupure d'un journal de Paris. On lui demande de lire la lettre elle-même ; il s'y refuse ; mais devant l'attitude de l'assemblée qui s'étonne de ce mystère il cède enfin et découvre, bien malgré lui, les petites machinations organisées contre le citoyen Humbert. Cette lettre est signée E. Gautier.

A l'énoncé de ce nom les applaudissements éclatent de toutes parts à l'adresse du citoyen Humbert, qui avait démasqué nos adversaires dans un magnifique discours.

Un citoyen connu depuis longtemps de tous nos amis vient expliquer que dans la journée de vendredi il a rencontré le citoyen Crestin qui lui montra la lettre en question, la lui fit lire et ajouta . Nous n'avons pas l'intention de nous en servir. A quelques heures d'intervalle on disait au même citoyen en parlant du même document : On pourrait faire beaucoup d'argent avec cela en le portant au Comité central.

Et cette lettre que l'on avait décidé de ne pas publier, était, ce matin, dans les journaux à la solde du Comité central opportuniste.

Après plusieurs allocutions intéressantes prononcées par les citoyens Badinier et Blache, le citoyen Albert soulève les applaudissements de l'assemblée en faisant un parallèle entre les agissements mystérieux, jésuitiques du Comité central et les allures franches et loyales des socialistes soutenant avec ardeur le candidat choisi en réunion publique.

Le citoyen Alphonse Humbert termine par ces mots :

L'heure du scrutin va sonner, et vous savez si la lutte a été ardente ; mais, plus chaude aura été la bataille, plus éclatante sera la victoire. Dites-vous bien que demain vous êtes appelés à choisir entre la République de *statu quo* et la République démocratique et sociale, celle du progrès, celle de l'avenir.

Songez bien qu'en vous prononçant pour la République radicale, vous n'aurez pas seulement travaillé pour vous, mais aussi pour vos enfants. Si, il y a trente ans, la République avait été représentée par des hommes fidèles à leur mandat, nous n'aurions pas eu vingt années de honte et d'humiliations, et nous, les lutteurs d'aujourd'hui nous aurions grandi dans une atmosphère plus vivifiante, plus pure que celle de l'empire.

Dites vous bien que vous ne voulez pas que vos enfants soient mêlés aux luttes sanglantes que nous avons traversées, et que si vous ne pouvez leur laisser une patrie tout entière, vous aurez eu, du moins, l'honneur de leur laisser une patrie libre !

L'enthousiasme de l'assemblée est à son comble ; les magnifiques paroles que vient de prononcer l'orateur soulèvent tous les applaudissements.

On acclame le citoyen Alphonse Humbert, candidat des républicains socialistes de la Guillotière, et les deux concurrents obtiennent deux voix chacun.

On se sépare au cri légendaire de : A bas le Central !

Comité électoral des républicains radicaux socialistes de la 3e circonscription. *(Elu en réunion publique).*

Tous les électeurs de la 3me circonscription, pourront se rendre ce soir, rue Sébastien-Gryphe, 21, chez M. Amblard, pour connaître le résultat du vote des sections.

Pour la Commission :

H. ALBERT, SOUDAN, BADINIER, BONARD, BERNARD fils, POPY, GRANJON, MALLET, THOZET.

Nous recevons de notre ami Emmanuel Jeannin, ancien membre du comité de Salut-Public au 4 septembre, une dépêche par laquelle il proteste contre l'abus de son nom dans les affiches et autres communications du Comité central.

Sixième circonscription du Rhône

Tous les délégués cantonaux de la sixième circonscription qui ont procédé aux choix du candidat à la députation élu le 21 août 1881 sont invités à une réunion qui aura lieu à Givors dimanche 4 décembre, à 2 h. dans la salle du théâtre pour discuter et juger la conduite du député de la circonscription.

M. Varambon a été invité à cette réunion.

Pour le Comité nommé à Givors,
Le secrétaire BONNEFOY.

50 délégués réunis à St Genis-Laval, parmi lesquels les citoyens Pierron, Bonnefoy, Rantonnet, président et membres de l'ancien comité de Givors, ont décidé à l'*unanimité* qu'une réunion serait tenue le 4 décembre, à Givors, pour entendre M. Varambon et discuter son attitude politique.

Les délégués de la circonscription, qui tiendront à être éclairés avant de donner un blanc-seing à leur député, se rendront à la réunion indiquée.

COMITÉ CENTRAL INDÉPENDANT
DES RÉPUBLICAINS-RADICAUX DE LA TROISIÈME CIRCONSCRIPTION

A. BONNOIT
Conseiller général
Membre de la Commission départementale

COMITÉ CENTRAL
DES RÉPUBLICAINS-RADICAUX DE LA 3e CIRCONSCRIPTION

V. LAGRANGE
Ex-conseiller municipal.

Nous recevons la communication suivante :

Lyon, 3 décembre 1881.

Au rédacteur du *Réveil lyonnais*,

Permettez-moi d'user de votre journal pour répondre à la question que vous me posez, d'ailleurs courtoisement, au nom, dites-vous, « de nombreux électeurs. »

Ces électeurs, aussi nombreux que pleins d'anxiété, se demandent si — au cas où je serais élu — « je quitterais au bout de peu de temps, ma place à la Chambre des députés, si des fonctions officielles, mieux rétribuées, m'étaient offertes. » Ils tablent sur ce fait « que j'ai quitté, il y a peu de temps, mon mandat gratuit de conseiller municipal pour accepter des fonctions convenablement rétribuées. »

J'ai été plus de cinq ans conseiller municipal de la ville de Lyon. Ce n'est donc pas « au bout de temps » que j'ai résigné mon mandat. Si j'ai dû quitter le poste si honorable que la démocratie m'avait confié, c'est, vous l'avez dit, que les fonctions sont gratuites. Je suis allé « jusqu'au bout. » Je dirais volontiers que je suis allé au-delà ; mes charges de père de famille ne m'ont pas permis d'aller plus loin. Si j'avais possédé quelque fortune, ou si le principe démocratique de la rétribution des fonctions électives avait été appliqué, je serais probablement encore conseiller municipal.

C'est vous dire quelle serait ma conduite, au cas où je serais élu. Faut-il préciser : Voici : Non, ayant accepté un mandat *rétribué*, je ne le résignerais pas pour « accepter des fonctions mieux rétribuées ».

C'est clair. Le suffrage universel, à mon avis, n'a pas mission de donner la fortune, et les comités électoraux ne sont pas des réunions d'actionnaires.

Un mot encore.

Votre collaborateur, M. Letellier, me présente comme un homme sans notoriété, sans passé politique.

Sans notoriété, je l'avoue. De tous mes soucis, la notoriété fut toujours le moindre. Je n'ai jamais eu, je n'aurais jamais, j'en suis sûr, la notoriété que possède M. Letellier : l'estime de mes amis me suffit.

Sans passé politique, c'est autre chose. Dites donc à votre collaborateur qu'il s'informe auprès de ceux qui me connaissent, dans son entourage, s'il le veut.

Il apprendra que j'ai longtemps combattu l'empire, qui, d'ailleurs m'a condamné cinq fois.

Il apprendra encore que j'ai toujours essayé de faire mon devoir pour la République, sous l'ordre moral comme dans tous les temps.

Et ses propres amis, ceux qui savent que la véritable indépendance de l'homme est dans son caractère, et non dans sa situation, ceux-là lui diront : Si je suis homme à accepter une candidature officielle.

Mais, je n'insiste pas. La manifestation spontanée de mes anciens compagnons de travail, les typographes de la chambre syndicale, dont quelques-uns me connaissaient depuis vingt ans, manifestation qui m'a ému au plus haut degré, me venge de toutes les injures que peuvent m'adresser ceux qui parlent de ma personne et de mes opinions sans les connaître.

Recevez, citoyen rédacteur, mes salutations,

V. LAGRANGE.
ex-membre du Conseil municipal de Lyon, 187, avenue de Saxe.

Nous ne savons en vérité pas pourquoi le citoyen Lagrange répond par une apologie de sa conduite passée et par des affirmations de principes aux questions de faits que nous lui avons posées.

Il a combattu dit-il l'empire. Parbleu ! Et Naquet qui proposait en 1870 dans la *Marseillaise* de faire sauter Paris, est-ce qu'il n'a pas lui aussi combattu l'empire ? Ça ne l'a pas empêché de se vendre à M. Gambetta. Le candidat Lagrange dit encore qu'une demi-douzaine de typographes le soutient. C'est peu sur trois cents membres que compte la profession.

MONUMENT COLOMBET

Collecte faite chez M. Berthet, teinturier aux Charpennes, entre contre-maîtres et ouvriers pour ériger un monument au citoyen Colombet.

Versé par le citoyen Bertoud 16 fr.

SOUSCRIPTION
POUR LES
FAMILLES DES GRÉVISTES

Total de la première liste.......	55 ..
Un fossoyeur du Central, 50 c.; Deuxième fossoyeur, 50 c.; Troisième fossoyeur, 50 c.; quatrième fossoyeur, 50 c. — Total.........	2 ..
Cueillette faite à l'enterrement civil de la citoyenne Jeanne Mazuy, versée par les citoyens Barnelon et Plantier...........	8 10
Six cléricaux laïques de Tarare....	3 ..
Collecte faite à l'usine Brignon Paky, de Givors, versée par les citoyens Berthon et Lemoine....	33 ..
Un convict de la guillotière, 25 c.; Un citoyen, 25 c.; Arnoux, 25 c.; Marius Sournier, 25 c.; Joseph Sartre, 25 c.; Chaboissier, 25 c.; Henry Garcin, 25 c.; Jules, 25 c.; Un socialiste, 25 c.; Une communarde, 25 c.; Henri, 25 c.; Dussert, 25 c. — Total versé par un lecteur assidu de la République sociale..........	3 ..
Produit d'une collecte faite par un un groupe d'armuriers de Saint-Etienne au café Gaillard, route de Vienne, envoyée par le citoyen Gaillard..............	41 25
Chambre syndicale des mouleurs et des fondeurs en cuivre de la ville de Lyon, versé par les citoyens Deschamps et Viret (1er versement)............	51 75
La chambre syndicale des tourneurs robinetiers de Lyon, versé par les citoyens Herty et Bason.	4 ..
Total de la deuxième liste.......	**204 10**

∴

Fédération des chambres syndicales la grève par le citoyen Aigfon, délégué, la somme de 30 fr., votée par la chambre syndicale des tailleurs d'habits ; 4 fr. 20, cueillette faite entre les syndics ; 4 fr. 20, montant de la 15e liste, versés par le citoyen Lorin, délégué des serruriers et 21 fr. versés par le citoyen Blanc, délégué des fondeurs.

∴

Nous recevons la lettre suivante :

Villefranche, 3 décembre 1881.

Monsieur le rédacteur,

En réponse à toutes les calomnies dont nous avons été abreuvés, nous répondrons : peu nous importent vos langues de vipères, nous avons fait notre devoir et nous le ferons toujours, car la lutte du prolétaire contre le capital n'est pas terminé ; aujourd'hui c'est à Villefranche, demain ce sera ailleurs.

Mais chaque fois que vous entreprendrez une lutte qu'elle se termine à votre avantage ou à votre désavantage, produisez toujours à la fin la pièce suivante,

DESGRANGES. BUCKMANN.

Après pointage des opérations ci-devant du présent registre de caisse, nous soussignés reconnaissons la sincérité de ces écritures.

Villefranche, le 2 décembre 1881.

Prosper MUZELLE, Noël CHAMBOST,
Comptables, à Villefranche.

« Mollesse de la Chambre et lâcheté du Sénat. »

Cette phrase est presque un cliché ; un cliché déplorable, il est venu à l'esprit de notre rédacteur, en parlant du coup d'Etat. Lapsus bien explicable dans la chaleur de l'improvisation et la composition hâtive du journal.

Le *Courrier de Lyon*, battu en politique, triomphe en histoire, que cette pensée adoucisse ses regrets.

THÉATRES

HARMONIE DU RHONE

Dimanche prochain, 11 décembre, à 1 h. précise, salle du Casino, aura lieu le concert annuel donné par l'Harmonie du Rhône, sous l'habile direction de M. Renault, professeur au Conservatoire, avec le bienveillant concours pour la partie vocale de : Mlle Fincken et de M. Seguin, du Grand-Théâtre, et de l'Harmonie gauloise dirigée par M. Grillon, professeur au Conservatoire ; et pour la partie instrumentale, de : de Mme d'Ingrande, pianiste, de M. Bay, violon-solo du Grand-Théâtre et de M. Myson, hautbois-solo de l'Harmonie du Rhône.

Nous publierons prochainement le programme de ce concert, qui obtiendra certainement le plus vif succès.

∴

DÉFI BIDEL-NOUMA HAWA

Par ordre de l'autorité supérieure il est interdit à Miss Nouma Hawa et à M. Bidel de mettre a exécution le défi convenu entre eux.

Lyon, 3 décembre 1881.

Le commissaire de police du quartier de Perrache,
Signé : MASSON.

∴

Aujourd'hui 3 décembre 1881, capitulation de miss Nouma Hawa, se retranchant derrière des considérations d'ordre supérieur, pour lesquelles je déclare, après informations prises, qu'elle n'a fait aucune demande ni démarche officielle et qu'il lui est matériellement impossible d'exécuter ce défi, attendu que tous mes animaux de travail sont adultes et féroces.

Ce défi était donc bien ce que tout le monde avait prévu, un prétexte pour se faire une réclame.

J'invite donc l'excellent public et ami lyonnais à ne pas se laisser induire en erreur par de fallacieuses prétentions ajournées ; il n'en sera absolument rien, et les pauvres n'y perdront pas, attendu que, comme par le passé, j'ai l'habitude de donner presque partout des représentations philantropiques et sans le concours de personne.

F. BIDEL.

Hier soir, on a refusé du monde chez Bidel. Sa vaste salle était bondée,

S'il doit rester quelque temps à Lyon, il devrait la faire agrandir.

∴

Théâtre Deloibreux, rue Moncey angle de la rue Sainte-Elisabeth.

Soirée brillante avec le concours de Mmes Maria, magicienne ; Cécile, jongleuse ; et Blanche ; de MM. Etienne, Jérôme. Benne-[illegible]

On commencera à 8 heures précises.

SPECTACLES DU 4 DÉCEMBRE 1881

Grand-Théâtre
7 h. 1/2. — *Les Huguenots*, grand-opéra.

Théâtre des Célestins
1 h. 1/2. — *Le Serment d'Horace*, com. *Un Voyage d'agrément*, comédie.
7 h. 1/2. — Le *Roman d'un Jeune homme pauvre*.

Théâtre Bellecour
Relâche.

Salle Molière (49-51, r. Pierre-Corneille)
6 h. 1/4. — La *Mort de Karl Sand* drame historique, en vers, en trois scènes par M. le docteur Louis Combet de Lyon.
Don César de Bazan, drame en 5 actes.
Le *Cuirassier de Bébé* chansonnette comique.

Théâtre de la Gaîté (Rue Diderot, 7)
7 heures. — La *Voleuse d'enfants*, drame en 5 actes et 8 tableaux.

Folies-Bergère
Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, représentation variée

Ménagerie Bidel (Cours du Midi)
A 8 h. 1/2, grande représentation.

CHRONIQUE LOCALE

Voici l'ordre du jour d'adieux que M. le général de Miribel a adressé à la 28e division à son départ de Lyon :

« En quittant le commandement de la 28e division, je tiens à vous remercier de votre zèle, de votre discipline, de votre concours que vous m'avez prêté.

« J'éprouve un grand regret à me séparer de vous, car nous n'avions tous qu'une même pensée : le relèvement de la patrie.

« Continuons à consacrer nos efforts et notre vie au travail et au progrès de l'armée ; c'est un devoir que nous impose l'amour du pays ; nous n'y manquerons pas.

« De MIRIBEL. »

M. le général Brunon, commandant la 56e brigade d'infanterie, est appelé au commandement intérimaire de la 28e division.

Le Conseil de préfecture de la Seine vient de rendre un jugement en matière de patente, qui intéresse surtout les commerçants.

Jusqu'ici la question de savoir ce qui constitue les marchands de gros et de demi-gros restait dans le vague, au point de vue de la patente. On appréciait par à peu près.

D'après les tarifs annexés à la loi de 1880 sur les patentes, sont réputés marchands en gros ceux qui vendent *principalement* à d'autres marchands.

Par arrêté ministériel, M. Henry, commissaire de police du 18e arrondissement, à Marseille, est nommé à Lyon.

M. le lieutenant Bichebois, du 22e de ligne, vient de mourir à l'ambulance d'Aïn-Draham.

Cet officier était très estimé de ses camarades et très aimé de ses subordonnés ; cette perte a été vivement sentie dans le régiment.

Par décret du 23 novembre, rendu par le président de la République, M. Delocre, ingénieur en chef du département du Rhône, a été promu au grade de lieutenant-colonel dans le corps territorial du génie.

M. Petit, capitaine en deuxième à la 8e batterie du 9e régiment, stationnée à Bastia, a été classé à la 3e batterie du 6e régiment, dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Lyon.

L'époque à laquelle les étudiants de Lyon ont coutume de donner leur bal annuel, s'approche. La commission du bal est déjà nommée.

A ce sujet, les étudiants ont, dit-on, l'intention de proposer à la municipalité une combinaison qui serait profitable à tous.

[illegible] du Grand-Théâtre à niveau avec la scène. Ce plancher serait payé sur la recette du bal. Puis ils l'offriraient à la ville, moyennant l'abandon gratuit de la salle pour le jour du bal.

De la sorte, il y aurait moins de frais partant une plus grosse recette pour les pauvres.

Le 1er décembre courant entre sept et huit heures du soir, des malfaiteurs demeurés inconnus ont pénétré à l'aide de fausses clefs dans le domicile de M. Mazoyer, restaurateur, rue du Commerce, et lui ont soustrait des bijoux et du numéraire représentant une valeur de 700 francs environ.

Une enquête est ouverte pour rechercher les auteurs de ce vol audacieux.

Dans la matinée d'hier, le nommé Eugène Durand, a été victime d'un accident qui n'aura pas fort heureusement de conséquence grave.

Conduisant une carriole à bras, il a été heurté à l'entrée du pont Lafayette par un tombereau attelé d'un cheval, et par suite du choc, il a eu le premier doigt de la main gauche écrasé.

Le blessé a été pansé à la pharmacie Prince, cours Lafayette.

Une couturière de la rue Tronchet, Mme veuve L..., ayant commis l'imprudence d'étendre du linge devant sa porte, a constaté avant hier qu'un adroit filou le lui avait enlevé, pour l'étendre sans doute devant la sienne.

Les objets volés ont une certaine valeur.

Le commissaire de police du quartier commence une enquête.

DERNIÈRE HEURE

[illegible] Nancy, 3 décembre.

Un aiguilleur vient d'être coupé en deux par un train à la gare de Nancy.

LES SCANDALES DE BORDEAUX

Bordeaux, 3 décembre.

Cinq accusés sur six sont condamnés chacun à 200 francs d'amende, pour violation de domicile et 15 francs pour tapage nocturne.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS — Samedi 3 décembre, 11 h. soir.

3 0/0, 85 92	Rio, 740 ..
5 0/0, 115 90	Union ancien. 2680 ..
Italien, 91 ..	— nouvel. .....
Turc, ...	Alpine, 293 75
Extérieure, ...	Chemins turcs, ...
Intérieure, ...	Hander-Bank. .....
Egyptienne, ...	Lombards, 335 ..
Banque otto., ...	Chang.-Lond. .....
Hongrie, ...	Consolidés, ...
Russe, ...	Crédit lyonn. 855 ..

BULLETIN OUVRIER

Société de la pensée libre (4e arrondissement. — Réunion mensuelle dimanche 4 décembre, à partir de deux heures de l'après-midi jusqu'à sept heures du soir, au siége social, grande rue de la Croix Rousse, 66, au 1er, deuxième montée.

Les sociétaires sont priés d'apporter leurs livrets afin de les faire régulariser avant la réunion générale.

∴

Manches de parapluies. — Le syndicat invite tous ses adhérents pour la troisième et dernière fois, à une assemblée générale qui aura lieu le dimanche 4 courant, à 2 h. très précises du soir, chez M. Rhône, rue Tronchet, 53.

Nota. — Quel que soit le nombre des membres adhérents, l'assemblée prendra une décision définitive.

∴

Ebénisterie. — Le syndicat des ouvriers ébénistes de Lyon convoque la corporation à une réunion générale privée pour aujourd'hui 4 décembre, à trois heures (et non à deux heures) du soir, chez M. Célerier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR :

Rapport des délégués envoyés vers le président de l'ancienne société de prévoyance et de solidarité. — Comptes-rendus de la caisse. — Questions diverses.

Nota. — Vu l'importance de la Réunion, les ouvriers membres de la société de prévoyance et de solidarité [illegible]

Le secrétaire, ALBERT.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

42

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR
XAVIER DE MONTÉPIN

(Suite.)

C'est par ce joli sobriquet, qui leurs lui seyait de façon merveilleuse, qu'on la désignait généralement dans le quartier.

Le jour était levé depuis longtemps déjà et la lampe éteinte.

Lucile posait ses passementeries sans lever les yeux.

Son travail allait être fini.

On frappa doucement à la porte.

— Entrez... — fit-elle.

La porte s'ouvrit ; une femme de cinquante-cinq à soixante ans, en peignoir d'indienne et en bonnet de linge, entra dans la chambre.

La blonde enfant leva la tête et dit en souriant :

— Tiens, c'est vous, maman Verdier... Bonjour...

— Bonjour, mignonne... — répliqua la nouvelle venue. — Vous êtes donc rentrée cette nuit ?... — Je vous croyais encore rue Bellechasse...

— Pourquoi ça, maman Verdier ?

— Parce qu'il est près de huit heures et que je n'ai pas entendu le moindre roucoulement, ce qui n'est guère dans vos habitudes d'oiseau chanteur.

— C'est vrai, répondit Lucile avec un nouveau sourire. Je suis arrivée ici bien tard. J'ai passé le reste de la nuit à finir un ouvrage pressé, et je travaillais avec une attention si grande que la Fauvette oubliait ses fredons.

— Comme ça, vous avez passé la nuit à garder une malade d'abord et à travailler ensuite ?

— Dame, oui...

— En voilà un métier à faire pâlir ces jolies joues-là, à mettre du noir sous ces beaux yeux et à vous détraquer la santé, qui est ce qu'on a de plus précieux ! — s'écria madame Verdier — et tout ça pour quatre francs cinquante ! C'est-il, Dieu possible, de se détériorer le tempérament pour si peu de monnaie !

— Vous avez raison, ma bonne voisine, mais vous n'ignorez pas qu'il m'arrive très rarement de veiller ainsi.

— Il faudrait que ça ne vous arrive jamais !

— Le travail était pressé.

— Pressé ! pressé ! Bah ! laissez donc ! [illegible] aurait attendu.

— J'avais promis, et je n'ai qu'une parole... — Voilà qui est fait... — Je vais m'habiller et partir... — Le café est-il prêt ?

— Assurément... — Vous savez bien, mignonne, que je suis, comme vous, toujours exacte... jamais en retard...

— Eh bien, déjeunons et ensuite, avant d'aller voir ma tante à la Salpêtrière, j'irai au magasin reporter cette *visite* et m'en faire donner une autre...

— Vous feriez bien mieux, ma pauvre Fauvette, d'épouser un bon et brave garçon qui aurait un peu de bien et qui vous empêcherait de vous tuer le corps et l'âme au travail.

— Où est-il, ce bon et brave garçon muni d'une agréable aisance ? — demanda Lucile en riant.

— Ça peut se trouver.

— Vous connaissez mes idées en fait de mariage, maman Verdier... — Je me moque de l'argent... — Ou je ne me marierai pas, ce qui, soit dit entre nous, me paraît une destinée fort acceptable, ou je me marierai par amour. — L'homme dont je deviendrai la femme aura fait faire le *tic-tac* à mon cœur, sinon non !... Je reste garçon !...

— Ça se voit dans les romans et dans les comédies... ces choses-là...

— Ça se voit aussi dans la vie réelle.

— Vous resteriez célibataire ?...

— Parfaitement bien.

— Jeune et jolie comme vous l'êtes, ce serait un meurtre...

— Jeunesse passe vite, et beauté plus vite encore...

— Oui, la vieillesse arrive... on n'a rien mis de côté... il ne reste que les yeux pour pleurer, et on répète, mais trop tard, le refrain de Béranger :

Combien je regrette
Mon bras si dodu,
Ma jambe bien faite,
Et le temps perdu !...

XXXI

Lucile se mit à rire aux éclats en entendant madame Verdier chanter, d'une voix chevrotante, son *bras dodu*, sa *jambe bien faite* et le *temps perdu*.

— Je ne regretterai rien du tout — dit-elle ensuite, — et ça par la très bonne raison que je profite de ma jeunesse à ma manière... — Je suis toujours de bonne humeur, je mange de bon appétit, je travaille et je chante... — J'aime la campagne, et j'y vais... — J'aime le spectacle, et j'y vais... — Ça me suffit, donc je suis heureuse...

La vielle dame ne répondit pas, mais elle hocha la tête d'une façon qui signifiait clairement :

— Un jour viendra peut-être, où vous ne penserez plus ainsi...

— Me voici prête... — reprit Lucile. Allons déjeuner ; j'ai une faim de loup...

Madame Verdier était veuve, nous l'avons dit, — veuve d'un herboriste qui lui avait laissé quelques billets de mille francs et le fonds qu'il exploitait de son vivant.

Ce fonds, bien vendu, fournit le capital d'une petite rente de douze cents francs.

On s'était occupé beaucoup, jadis, de *la belle herboriste*, — (ainsi nommait-on madame Verdier sur les hauteurs de Belleville), et des nombreux coups de canif qu'elle donnait dans son contrat de mariage.

Les premières rides et les premiers cheveux gris avaient mis en fuite les amours ; mais les souvenirs restaient, et ces souvenirs disposaient la vieille dame à une fort grande indulgence pour les péchés mignons d'autrui.

Très bonne personne et douée d'un cœur excellent, mais entièrement dépourvue de sens moral, elle ne faisait aucune différence entre un amant et un mari. Elle appartenait à l'école des femmes pour lesquelles le mariage devient superflu quand le cœur parle. Corruption naïve, insouciante en quelque sorte, et beaucoup plus commune qu'on ne le croit généralement.

Madame Verdier aimait les petites intrigues galantes, et rien ne l'amusait davantage que de servir d'intermédiaire entre deux amoureux timides.

Plus d'un mariage légal, et malheureusement quelques autres auxquels manquaient les essentielles formalités de la mairie et de l'église, s'étaient ébauchés sous ses auspices.

Lucile avait une nature trop droite pour ne pas voir clair dans les principes insuffisants de l'ex-belle herboriste. Aussi lui faisait-elle volontiers comprendre en riant qu'elle prétendait se diriger elle-même et ne subir aucune influence.

Madame Verdier aimait sincèrement la jeune fille et la déclarait plus que parfaite sous tous les rapports, mais elle ne lui pardonnait pas volontiers d'avoir un cœur invulnérable et des principes indestructibles.

Le café au lait attendait, bien chaud, avec une pyramide de tartines rôties à point.

L'orpheline en prit une, la couvrit de beurre frais, et la croqua de ses dents blanches.

En ce moment une voix vibrante et bien timbrée résonna, chantant le refrain d'une chansonnette en vogue.

Madame Verdier leva la tête et dit en riant :

— Tiens ! tiens ! tiens ! voilà notre grand artiste qui se réveille, il roucoule aujourd'hui. Faut croire que la girouette a tourné et que le vent est remis au beau.

— Comment ça, donc ? demanda Lucile.

— Depuis trois jours je ne l'avais pas entendu... — C'était à se figurer qu'il n'habitait plus la maison, lui d'habitude aussi gai que vous... — Avant hier je l'ai rencontré... — Il avait une figure longue comme ça...

— C'est sans doute son rôle qui le préoccupe...

— Peut-être bien...

— Savez-vous s'il a eu pour nous les places que je l'avais prié de retenir ?...

— Non, mais on peut le lui demander... — Voulez-vous que je l'appelle ?...

— Oui, d'autant plus que je me suis chargée d'une commission pour lui...

La veuve se leva aussitôt et appliqua contre la cloison trois ou quatre vigoureux coups de poing.

L'effet produit fut immédiat.

La voix qui chantait se tut.

On entendit une porte s'ouvrir et se refermer sur le carré, puis on frappa à l'huis de la veuve.

— Entrez, monsieur Fernand, — cria-t-elle avec un gros rire... — Entrez... mon mari n'y est pas...

Fernand Volney, le neveu de Jacques Sureau, très pimpant et tiré à quatre épingles malgré l'heure matinale, parut sur le seuil et prit une pose.

— Bon appétit, belles dames ! — fit-il en s'inclinant de façon théâtrale. — Madame Verdier, salut respectueux... mamzelle Fauvette, bonjour amical...

— Bonjour, monsieur Fernand... répondit Lucile.

— Vous m'avez appelé, voisine ?

— Oui, entrez donc tout à fait... — Nous avons à dialoguer avec vous.

— Présent à l'ordre ! Vous allez me parler de vos deux places pour la première n'est-ce ?

— Tout juste !.. vous savez que j'y compte.

— Et vous les aurez... Elles sont inscrites sur la feuille... J'irai retirer les coupons après la répétition et je vous les apporterai ce soir...

— Vous êtes très aimable, mon voisin... Maintenant, je vous préviens qu'il en faut une troisième...

— Diable ! fit le comédien en se grattant l'oreille.

— Est-ce que ce sera difficile ?

— Difficile et presque impossible... Tout est donné à la presse ou loué...

— Mais vous n'avez pas besoin de trois places...

— Aussi la troisième n'est pas pour moi... elle est pour votre cousin Jacques Sureau...

— Mon cousin ! s'écria Fernand. — Vous l'avez vu ?..

— Oui.

— Quand donc ?

— Cette nuit...

— Où ?

— Rue de Varennes... et je vous réponds qu'il m'a fait une peur dont je me souviendrai longtemps. *(A suivre)*

COMPAGNIE
DE CHEMINS DE FER ET DE NAVIGATION

D'ALAIS AU RHONE
ET A LA MÉDITERRANÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social : **20.000.000** de francs

EMISSION PUBLIQUE

de 17.000 ACTIONS nouvelles

Les dividendes sont payables les 1er mars et 1er septembre

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

En souscrivant	**100** fr.
A la répartition (du 15 au 20 décembre)	**150** »
Du 10 au 15 janvier	**125** »
Du 10 au 15 février	**125** »
	500 fr.

Les titres libérés à la répartition toucheront un coupon de **12** *fr.* **50** *le* 1er *mars, les autres recevront seulement l'intérêt proportionnel de* **6** *fr.* **25**

Un intérêt de **5 0[0** sera servi aux actions pendant la durée de la construction ; **mais, dans les premiers mois de 1882, la ligne d'Alais au Rhône et l'embranchement de Salindres seront terminés,** et tous les services de la compagnie par les voies ferrées, fluviales et maritimes **seront en pleine et complète exploitation.**

Le rendement minimum du trafic, au début de l'exploitation, assuré par des traités avec les Mines et Forges d'Alais, les Mines de Trélys, les Usines de Salindres, le Salin de Giraud, la Compagnie de Terre-Noire, la Voulte et Bessèges, les Mines de Saint-André (sans compter le trafic considérable en dehors de ces compagnies), **sera de 850.000 tonnes, produisant un bénéfice net de**..... 2.906.302 fr.
duquel il faut déduire l'intérêt et l'amortissement des obligations, soit..... 1.120.000 »

Il reste net pour les 40.000 act. 1.786.302 fr.

Soit 44 fr. 65 par Action

C'est un placement à **8 93** 0[0, qui s'élèvera rapidement de **10** à **15** 0[0

L'augmentation du capital émis et à peu près déjà employé, est destinée : à établir les raccordements avec les lignes de Nîmes au Theil et d'Alais à Bessèges ; à terminer des gares, embranchements et voies supplémentaires ; à agrandir et outiller le service de navigation avec extension à Cette par suite du rachat par l'Etat des canaux de Beaucaire et des Etangs, et à augmenter le matériel roulant, pour les mettre en rapport avec les transports à effectuer ; enfin, à organiser le service en vue de l'exploitation prochaine.

AVIS AUX ANCIENS ACTIONNAIRES

Il est réservé, par privilège, aux porteurs des 22,000 actions anciennes, la souscription de un titre nouveau par deux titres anciens. Pour jouir de ce privilège, les anciens actionnaires devront produire à l'appui du 1er versement les titres anciens, qui seront rendus estampillés, et effectuer leur souscription **AVANT LE 7 DÉCEMBRE.**

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
LES MERCREDI 7 & JEUDI 8 DÉCEMBRE 1881
A LA

Société Française Financière

18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

Les coupons à échéance de décembre et de janvier et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement **sans commission ni courtage.**

Les titres anciens étant cotés officiellement, les titres nouveaux seront inscrits également au cours de la Bourse.

ON SOUSCRIT DÈS MAINTENANT. — Les souscriptions adressées avant le 7 décembre à la **Société Française Financière** seront irréductibles ; les autres seront soumises à une répartition proportionnelle.

Une notice détaillée est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande à la *Société Française Financière.*

AU REMONTOIR

Horlogerie de Confiance

Aug. DESPORTES
14, Quai de Vaise, Lyon

Nettoyage de montre	**2** fr. **50**
Grand ressort de Genève	**2** fr.
Réveil, depuis	**6** fr. **50**
Montres à cylindre, argent depuis	**25** fr.

Tout est garanti

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

BANQUE GÉNÉRALE
DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue,	**2 0/0**
A 3 mois,	**3 0/0**
A 6 mois,	**4 0/0**
A 1 an,	**4 1/2 0/0**
A 2 ans et au-dessus,	**5 0/0**

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disponibilité. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Ceinture PUY-LAURENT,** bandagiste, *5, rue de la Barre, Lyon.* Utile grossesse et suites de couches.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE
AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.

Prix : **8 francs** par an

MÉDECINE. Maladies de la gorge, de la voix et de la bouche, effets pernicieux causés par les traitements mercuriels et l'abus du tabac. — Faire usage des **Pastilles** de **Dethan,** au sel de Berthollet. — La Boîte : **2 fr. 50.**

Maladies de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres** de **Paterson,** au bismuth et magnésie. — **Pastilles** : **2 f. 50.** — **Poudres** : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, **fièvres,** maladies nerveuses. — Faire usage du **Vin de Bellini,** au quinquina et colombo, fortifiant, digestif, fébrifuge et antinerveux ; il est recommandé aux enfants, aux femmes délicates et aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les fatigues de toute nature. — La **Bouteille** : **4 fr.**

DETHAN, *pharmacien, 90, Faubourg-Saint-Denis, à Paris, et principales pharmacies de* **France.**

GUÉRISON radicale des **Maladies de la peau, dartres, eczéma,** des affections récentes et anciennes, par l'**Extrait de Salsepareille** de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — *Consultations gratuites tous les jours.*

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISSANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : **10 fr.** par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faute de soin ! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, **M. Didier,** médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, no 57 ; les **bronchites, catarrhes, asthmes,** la **phtisie,** sont soulagés de suite ; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de **11** à **4** h., et par correspondance.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la **Bronchite chronique,** traitement nouveau. Brochure de 136 pages, 13e édition, par le docteur JULES BOYER, de Paris. — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timbres-poste, à M. Delahaye, libraire éditeur, place de l'Ecole-de Médecine, 23, Paris. Se trouve aussi à Lyon dans les pharmacies Bernoud, 3 ; rue de la République ; Estragnat, place Kléber ; Faivre, place des Terreaux.

Dr Gaillard, *1, quai de la Charité, Lyon*

VIN DE QUINQUINA

AU VIN D'ESPAGNE

De Joseph DENAUX

Le litre, **5** fr. — Le demi-litre, **2** fr. **50** c.

52, R. DE LA CHARITÉ & 49, R. FRANKLIN

Envoi franco par 4 litres

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du *Réveil Lyonnais,* rue des Marronniers, 8.

DEMANDEZ dans tous les BONS CAFÉS

KINNH GRAND Apéritif

J.-B. CHAMONARD, INVENTEUR ET SEUL FABRICANT

Grande distillerie de Romanèche-Thorins

Timbre-Caoutchouc

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

144, Grande-Rue de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET Successeur

Lyon — 87, Cours de la Liberté — Lyon

DEMANDEZ *dans les dépôts de la Société* **des LAITERIES DU RHONE** les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil.	**5 fr.**
Beurre fin de table	**3 50**

Qualités estampillées

QUINA ABRIC

Récompensé à la dernière exposition de Paris

Faites vous-mêmes à la minute, pour 1 fr. 25, un litre **vin de Quina** avec un flacon **Quina Abric** (6 fr. les 6 fl.) Vous y trouverez économie, qualité supérieure et certitude d'avoir un vin naturel, puisque vous le choisissez. Exigez la signature **H. Abric,** à l'encre rouge.

Lyon : Pharmacie Janoly, 31, rue Hôtel-de-Ville. *Grenoble :* Bastide, Marcel, Verne, Chatrousse, Varnet, Marmonier. *Saint-Etienne :* Didier, Depras, Coronnet, Exle gros, Chautin, Ve Péthaud. *Moulins :* Egalon. *Roanne :* Sonnet. *Montbrison :* Dupuy. *Boen :* Marion. *Villefranche :* Ph. normale, Moncel. *Mâcon :* Guillaud. *Annonay :* Valette. *Montélimar :* Brun, Arsac. *Avignon :* Chauvet, Decour, Faucon. *Orange :* Limasset. *Romans :* Bousquet.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER sœurs

Fondée en 1842

43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80

Prix Fixes

POUR UN COMMERCE
de liquides

On demande à louer ou acheter dans Lyon un local de 500 à 600 mètres, avec caves, appartements au-dessus. Répondre aux initiales F. G. H., poste restante, Lyon, Terreaux.

OCCASION

A VENDRE deux billards réparés à neuf, s'adresser rue Bugeaud, 90. Réparations de billards et meubles en tous genres.

INJECTION IBARRAJA

vraie infaillible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, **4 fr.**

Cours Lafayette, 115, Lyon

ON DEMANDE à louer appartement de quatre pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, no 2287.

GUÉRISON

RAPIDE SANS MERCURE

des

MALADIES SECRÈTES

et des affections de la peau

par le ROB SAVARÉSI

S'adresser à la Pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul dépôt, et par correspondance.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET hygiénique, préservatrice et infaillible dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, et d'Espagnol

Prix modérés. — **S'adresser à** l'Agence Fournier, rue **Confort, n° 14, sous le n° 1216.**

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Mme veuve YVERNAT

LYON — 3, rue du Vieil-Renversé, 3 — LYON

(*Angle de la rue du Doyenné, quartier St-Georges*)

Vaccine et tient des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discrétion. — Connaît l'allemand. — Place les enfants. — Renseignements par correspondance.

L'ANÉMIE

L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin : elle est la cause médiate ou immédiate, de la plupart des malaises, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, lesquelles globules sont précisément l'élément vivifiant de ce fluide ; en sorte que la quantité d'eau augmente dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute aptitude pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une lymphe stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux des docteurs Andral et Gavarret, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent ; mais il y a dès lors tendance à la chlorose (pâles couleurs) ; la résistance vitale est sensiblement affaissée, et on constate bientôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'organisme. Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la phtisie a le plus souvent pour cause originelle un état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans causer d'étonnement, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les malaises, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication suffisante soit dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue les organes se développent à la façon de ces plantes étiolées qui, venues sous un épais ombrage impénétrable aux rayons du soleil, se osnt élevées sans prendre ni forces ni consistances, et dépérissent bientôt au moment où elles devraient se couvrir de fleurs et de fruits.

On reconnaît généralement l'anémie à la pâleur des téguments, à la décoloration des lèvres et des ongles, l'essoufflement, aux névralgies de la tête et de la poitrine, à la dyspepsie, au manque d'appétit, aux palpitations, à la syncope et au bruit du souffle des vaisseaux du cou ; mais souvent tous ces indices manquent, et alors la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir promptement incurable. Elle entraîne de la langueur et de la faiblesse musculaire, l'inaptitude aux travaux de l'esprit, le manque d'entrain, une diminution notable de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose. Chez un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phlegmasie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang ; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs pectoraux.

Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte : les adolescents les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets ; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'une efficacité vraiment remarquable, l'Elixir anti-anémique de St-Antoine.

C'est le réparateur par excellence : il régénère le sang, développe les globes rouges, reconstitue les forces assimilatrices et donne à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître tous les malaises d'une période ordinairement pénible ; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Elixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard, il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la substance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, en même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il infuse dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit d'ailleurs la vigueur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait auxiliaire, à l'aide duquel ils réparent promptement les pertes de substances et d'énergie vitale subies par le fait de la maladie ; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les malaises qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Elixir antianémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux provoquée par un appauvrissement du sang, etc. Par son action tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie.

Dr T. A.

DÉPOT PRINCIPAL : à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre *(en face le pont de la Guillotière)*

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, **PANTALON DRAP NOIR INDÉCHIRABLE, 7 fr. 50**

LYON — 82, Avenue de Saxe et 25, Rue Cuvier — LYON

(PRÈS DU COURS MORAND)

GRANDE PHARMACIE DES BROTTEAUX

Préparation spéciale et en grand de tous les Vins de Quinquina au Bordeaux, Madère, Malaga, Frontignan, etc.

Très bon vin de quina à 2 fr. le litre.
Vin de quina au malaga, supérieur, 3 fr. le litre.
Vin de quina au malaga, extra, 4 fr. 50 c. le litre.
Ce vin se vend aussi par demi-litre et au verre.

Sirop d'écorce d'orange amère, 3 20 le litre et 1 75 le 1[2 litre.
Sirop de gentiane, 3 20 le litre et 1 75 le 1[2 litre.

Sirop de salsepareille composé du codex, 5 fr. lit., 2 75 le 1[2 l.
Sirop de mou-de-veau, 3 20 le litre et 1 75 le 1[2 litre.
Sirop de Chicorée composé, 4 25 le litre et 2 25 le 1[2 litre.
Sirop de bourgeon de sapin, 4 fr. le litre et 2 fr. le 1[2 litre.
Sirop de baume de Tolu, 4 fr. le litre et 2 fr. le 1[2 litre.
Ces sirops se vendent aussi par topettes et demi-topettes.

EXÉCUTION TRÈS SÉVÈRE DES ORDONNANCES DE MM. LES MÉDECINS A DES PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS

Remise de 10, 15 et 20 pour cent sur les spécialités

Un Prix Courant, accompagné d'un Petit Manuel ou Guide d'hygiène, est offert gratuitement à toute personne qui en fait la demande, même sans acheter.

L'AVENIR DES FAMILLES

Société mutuelle d'Assurances pour la reconstitution des Capitaux

Siège Social :
Rue de la République, 61 — LYON

LISTE DES CENT NUMÉROS ayant droit au remboursement de **Cent francs** par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés.

5	15.065	30.125	45.185	60.245
758	15.818	30.878	45.938	60.998
1.511	16.571	31.631	46.691	61.751
2.264	17.324	32.384	47.444	62.504
3.017	18.077	33.137	48.197	63.257
3.770	18.830	33.890	48.950	64.010
4.523	19.583	34.643	49.703	64.763
5.276	20.336	35.396	50.456	65.516
6.029	21.089	36.149	51.209	66.269
6.782	21.842	36.902	51.962	67.022
7.536	22.595	37.655	52.715	67.775
8.288	23.348	38.408	53.468	68.528
9.041	24.101	39.161	54.221	69.281
9.794	24.854	39.914	54.974	70.034
10.547	25.607	40.667	55.727	70.787
11.300	26.360	41.420	56.480	71.540
12.053	27.113	42.173	57.233	72.293
12.806	27.866	42.926	57.986	73.046
13.559	28.619	43.679	58.739	73.799
14.312	29.372	44.432	59.492	74.552

Toutes les sommes versées à la Société à titre de primes sont remboursées au moins **vingt fois** aux souscripteurs.

A la répartition ci-dessus plusieurs porteurs de Polices qui n'avaient encore versé qu'une seule prime de un franc ont eu la chance de recevoir cent francs plus neuf cents francs de titres libérés.

Les répartitions ont lieu tous **les trois mois** ; la prochaine aura lieu en janvier 1882.

Une souscription de un franc par mois payable pendant soixante **mois au plus, assure le remboursement d'un capital de mille francs.**

Une souscription de cinq francs par mois payable également pendant soixante mois seulement, donne droit, au choix du souscripteur, à cinq mille francs de titres de la Société ou à trois mille francs, plus une obligation Ville de Lyon concourant à tous les lots y compris celui de **cent mille francs.**

Tous les titres émis par la Société sont garantis par un dépôt de rentes françaises ou de valeurs prescrites par le décret du 22 janvier 1868.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPÉCIALITÉ
DE
COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.

Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

DEPOT : Pharm. **Raverel,** 10, place du Pont (Guillotière) Lyon

Envoi par la poste

UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.